

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 18 Germinal.

( Ere vulgaire ).

Jeudi 7 Avril 1796.

Détails sur la présentation de la fille de Louis XVI à la cour de Vienne. — Espérances de paix en Allemagne. — Assurance donnée par le commandant de Coblenz à la municipalité de cette ville, que dans quelques semaines la paix seroit conclue. — Acceptation de l'ambassade de Susse par Pichegru. — Mise en liberté du citoyen Bascher. — Anecdote concernant le fils d'un cocher du feu duc d'Orléans. — Réflexions sur nos affaires militaires, et particulièrement sur les effets de l'armistice.

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## A U T R I C H E.

De Vienne, le 17 mars.

Voici quelques détails de la présentation de S. A. R. Madame de France, à la cour.

Il avoit été disposé un cercle particulier pour cette solennité; la cour étoit aussi nombreuse que brillante. La princesse fut présentée par l'impératrice elle-même aux ambassadeurs & ambassadrices, ainsi qu'à quelques dames du premier rang. Ensuite les autres ministres & seigneurs présens furent présentés à leur tour à S. A. R., tant par la grande-maitresse de la cour de l'impératrice, que par le grand-trésorier de la cour, M. le comte de Dietrichstein, & par le grand-maitre de la maison de la princesse, M. le prince de Gavres. Il seroit difficile de rendre cette scene; c'étoit l'élan du cœur, l'expression des plus douces affections de l'ame, enfin tout ce que la sensibilité a de plus vrai & de plus touchant. L'empereur s'y treuvoit comme un pere qui jouit du triomphe de ses enfans, & qui est heureux de bonheur qu'il procure. L'impératrice partageoit les sentimens & la joie de son auguste époux; elle pleuroit d'attendrissement.

Madame l'archiduchesse Marianne, mesdames les archiduchesses Clémentines & Amélie, n'étoient pas moins émuees ni moins satisfaites. S. A. R. a encore surpassé l'attente générale dans cette occasion. Sa beauté, son affabilité, la grace & la facilité avec laquelle elle s'énonce, ont excité en même tems la surprise & l'admiration; son embarras même en paroissant, l'a rendue plus touchante. Elle a dit les choses les plus agréables à MM. les maréchaux de Laschi, Clairfayt, Colloredo, Pelogrini, & au comte de Trantmannsdorff. Les émigrés français ont été présentés à S. A. R. par M. le marquis de Gallo, ambassadeur de Naples. L'on remarquoit parmi eux MM. le duc de Guiche, capitaine des gardes de Louis XVI; le marquis de Riviere; le duc de Richelieu; le comte de Fersen, que Madame parut voir sauvé avec plaisir; le chevalier Mayer, si connu par ses écrits; l'évêque de Nanci; mesdames; la duchesse de Guiche, qui versoit des larmes; la comtesse de Vauban & la comtesse d'Oudenarde, que la princesse a reconnues.

## A L L E M A G N E.

De Francfort, le 26 mars.

Il paroît que les Français se disposent à évacuer Dusseldorff, qui sera occupé par des troupes prussiennes. La feuille allemande qui fait une telle annonce ajoute que l'artillerie impériale de réserve, qui étoit dans les environs de la Lahn, a reçu ordre de se retirer sur Mayence, & que les troupes autrichiennes, depuis Neuwied jusqu'à Wetzlar, paroissent être sur le point de retrograder; cependant on continue de mettre dans le meilleur état de défense les forts de Koenigstein & de Falkenstein.

Quoique toutes les puissances belligérantes aient redoublé d'efforts pour mettre sur pied le plus grand nombre possible de troupes pour la campagne prochaine, les habitans des pays qui ferment le théâtre de la guerre se flattent qu'une pacification générale & prochaine va sur-

céder à tous les fléaux qu'une guerre d'un genre vraiment nouveau avoit accumulés sur eux.

Le général Jourdan étant arrivé à son quartier-général, on a parlé de recommencer les hostilités. Cependant le commandant de Coblentz a assuré la municipalité que dans quelques semaines la paix seroit conclue... Elle est si vivement désirée qu'on saisit avec empressement tout ce qui semble l'amener.

Les politiques qui voyent avec quelle activité les négociations se traitent à Bâle ne doutent pas en effet qu'elles n'ayent pour but la paix; cependant on assure que la Prusse arme à force. Veut-il élever une barrière contre l'ambition de Catherine? Revient-il à l'antipathie raisonnable de la maison de Brandebourg contre l'ambition permanente de la maison d'Autriche? Veut-il rendre au stathouder le sceptre de Hollande? C'est au tems à résoudre ces divers problèmes dont la source se trouve dans les préparatifs immenses de guerre qui se font dans tous les états prussiens.

#### AN G L E T E R R E

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 26 mars, par un négociant qui n'est ni Anglais ni Français.

..... Il est certain que la cherté extrême & prolongée des subsistances est une grande calamité pour ce pays-ci, & que les causes en sont difficiles à démêler; car on ne peut l'attribuer aux dernières récoltes, qui n'ont point été mauvaises; mais vous êtes, je erois, dans l'erreur, comme bien d'autres, en regardant cette cherté comme l'effet de la guerre. Je déteste autant que vous cette guerre; je desire autant que vous une prompte paix, & une paix générale & bien solide; car je la erois nécessaire, je ne dis pas au bonheur, mais au salut de l'Europe entière; mais je ne crois pas, comme vous, que cette paix fit baisser si promptement le haut prix des subsistances. Cette discussion ne peut pas être l'objet d'une lettre; mais je vous prie de relire *la Richesse des Nations*, de votre favori Adam Smith, & d'y consulter le tableau qu'il donne du prix du bled, à différens périodes de tems de paix & de tems de guerre. Vous y verrez que depuis 1688 jusqu'en 1763, le bled a été constamment plus cher dans les intervalles de paix qui ont suivi une guerre, qu'il ne l'avoit été dans les années de la guerre. Je ne vois aucune raison pour que le même effet ne subsistât pas après cette malheureuse guerre. Il faut avouer que c'est un problème curieux, mais compliqué, dans lequel il entre des élémens très-divers, dont l'analyse demanderoit de l'attention & du tems.

J'ai des raisons de croire que les puissances du continent veulent sérieusement la paix & qu'elles la feront bientôt; mais je commence à perdre les espérances que j'avois conçues d'une pacification générale; espérances fondées sur les dispositions que je supposois au ministère britannique, & que je ne puis plus croire aussi sincères que je m'en étois flatté. Les voyes de nos politiques sont *inscrutables* comme celles de Dieu, mais ne sont pas si droites. Je me résigne donc à ne rien comprendre aux combinaisons de la politique, puisqu'on a pu laisser échapper un moment si favorable pour entamer une négociation avec le gouvernement français, qui veut évidemment la paix, mais qui ne veut pas compromettre à la légère la considération nationale, par des avances qui ne seroient pas accueillies convenablement, ou dont on croiroit pou-

voir abuser.... Je vois que les préparatifs de guerre sont trop sérieux pour n'être que des démonstrations ou des véhicules de négociations. Je vois que les écrivains & les agens ministériels recommencent les vieilles déclamations contre la contagion du *mal français*, contre les principes révolutionnaires, quoique abandonnés & flétris aujourd'hui en France par les chefs mêmes de la révolution; je vois un des plus ardents apôtres de la guerre répéter dans la feuille la plus dévouée à William Pitt, qu'il y a moins de sûreté que jamais à traiter avec les Français; que le serment de *haine à la royauté* exigé de tous les fonctionnaires publics est une *déclaration de guerre contre tous les gouvernemens monarchiques*; je vois clairement que cette rhétorique usée n'est pas de bonne foi, mais qu'on la regarde comme un moyen salutaire pour réchauffer les préjugés populaires. J'avoue que ce serment trop général de *haine à la royauté* ne paroît pas heureusement énoncé, & que l'abus des inductions qu'on veut tirer d'une phrase mal faite est trop évidemment forcée pour faire impression sur un homme de sens.... J'espère que les difficultés qui ont arrêté si long-tems le cartel des prisonniers de guerre sont enfin applanies, & qu'on va vous rendre les braves marins que vous avez encore dans les ports d'Angleterre.

#### F R A N C E.

De Paris, le 17 germinal.

Pichegru, qui avoit paru hésiter d'abord s'il accepteroit l'ambassade de Suede, a déclaré avant-hier qu'il l'accepteroit. On ne peut s'empêcher de regretter qu'en entrant dans cette carrière, nouvelle pour lui, il ne soit placé dans des circonstances où la considération personnelle qu'il a si bien méritée, puisse influer plus immédiatement sur le succès des négociations de paix, objet du plus grand intérêt dont l'Europe puisse être occupée en ce moment.

Le citoyen Bascher, secrétaire interprète de la légation française en Suisse, dont nous avons annoncé l'arrestation, est, dit-on, en pleine liberté & doit retourner à son poste.

On ne peut plus douter qu'il n'y ait en ce moment des négociations très-actives pour la paix, & que le succès n'en soit très-probable & même très-prochain. La paix est le cri du peuple, le vœu de tous les hommes humains & sages, le seul moyen qui reste au gouvernement pour établir un système de finances par le crédit, contenir les partis par l'empire des loix, & rapprocher tous les esprits par le besoin commun de l'ordre & du repos. Le besoin de la paix est si universel & si urgent, que toute nation toute entière regardera comme un grand bien les soins du gouvernement pour la lui procurer, & il est difficile que ses avantages évidens ne la dédommagent au centuple des sacrifices qu'on y pourra faire. Nous avons lieu d'espérer que dans peu de jours nous serons en état d'annoncer des nouvelles satisfaisantes de cette grande négociation.

On trouve l'anecdote suivante dans un journal avec esprit & dans un bon esprit; quoiqu'elle nous

été raconté  
vérité d  
Le C  
d'hui co  
étoit m  
théâtre  
l'air de  
voit fon  
ses vois  
commen  
chargé  
mouven  
s'adressa  
— Qu'a  
rayé de  
monsieu  
& je vo  
monsieu  
de vous  
j'ai le d  
l'onger  
lui erde  
ce qui f  
Ce q  
ce n'est  
d'un m  
digité

Il y  
un para  
particul  
de paro  
main, c  
qu'il est  
& impo  
bornes  
donner

DE NOS

« La  
position  
ditions  
rive gar  
la seule  
plus for  
mais été  
d'art &  
notre ar  
obstacle  
mis étoit  
en notre  
« On  
détermin  
tableau  
vateur a  
pas qu'a  
les avan  
l'inutilité  
nos vict  
achevé d  
de donn  
profit d'

été racontée d'ailleurs, nous ne pouvons en garantir la vérité dans ses détails.

Le C\*\*\*, fils d'un cocher du feu duc d'Orléans, aujourd'hui commandant d'une avant-garde à une de nos armées, étoit monté, il y a quelque tems, sur l'avant-scène du théâtre de Bruxelles. Fier de ses deux épaulettes, il avoit l'air de se pavaner aux yeux du parterre, qui le trouvoit fort ridicule. Quelqu'un qui le connoissoit apprit à ses voisins le nom & la fortune de ce parvenu. Des huées commencèrent à se faire entendre. Un officier municipal, chargé de la police du spectacle, voulant prévenir le mouvement qui se préparoit, monta sur le théâtre, & s'adressant à ce commandant de fortune, lui dit : *Citoyen*. — Qu'appellez-vous, *citoyen*? le mot de *monsieur* est-il rayé de votre répertoire? Apprenez que je suis bien *monsieur* pour vous. — Je m'honore du titre de *citoyen*, & je vous fais honneur en vous le donnant. Au reste, *monsieur*, qui ne voulez pas être *citoyen*, je vous somme de vous retirer. — Je me . . . . de votre sommation; j'ai le droit de rester ici. — L'officier municipal, sans prolonger le dialogue, fit venir le commandant du poste & lui ordonna de faire sortir de force le capitaine réfractaire, ce qui fut exécuté aux applaudissemens du public.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce petit fait, ce n'est pas l'impertinence d'un fat; c'est le bon exemple d'un magistrat qui remplit ses fonctions avec calme, dignité & fermeté.

Il y a environ deux décades que nous avons imprimé un parallèle des généraux Pichegru & Jourdan, qui a particulièrement fixé l'attention de nos lecteurs. Il vient de paroître dans un de nos journaux un écrit de la même main, d'un intérêt plus général encore. Nous croyons qu'il est utile à la chose publique de répandre les sages & importantes idées qui y sont développées; mais les bornes de notre feuille ne nous permettent que d'en donner l'extrait.

DE NOS AFFAIRES MILITAIRES, et plus particulièrement des effets de l'armistice.

« La république française étoit sans doute dans une position très-favorable pour traiter de la paix à des conditions avantageuses, lorsque les armées occupoient la rive gauche du Rhin & qu'il ne restoit à l'ennemi que la seule place de Mayence, étroitement resserrée par les plus formidables lignes de circonvallation qui aient jamais été construites. Ces remparts, rendus inutiles à force d'art & de constance, n'étoient qu'un piège présenté à notre ambitieuse impatience; mais ils n'étoient pas un obstacle à la paix. La garnison considérable que les ennemis étoient obligés d'entretenir dans cette place, opéroit en notre faveur la plus utile diversion ».

« On ignore les considérations politiques qui ont pu déterminer à agir offensivement au-delà du Rhin; mais le tableau des affaires à cette époque ne rappelle à l'observateur attentif aucun motif suffisant. . . . Je ne pense pas qu'aucun succès au-delà de ce fleuve ait pu balancer les avantages de notre situation; & l'effet politique de l'inutilité des efforts des armées impériales étoit tel que nos victoires en Italie, à la fin de la campagne, eussent achevé de nous mettre en mesure de traiter de la paix & de donner à nos propositions toute la faveur & tout le profit d'une généreuse modération ».

« Les derniers succès des Impériaux n'ont pu nous ravir entièrement l'avantage de la position générale sur la rive gauche, ni altérer l'attitude politique qui doit en résulter ».

« Ce n'est pas une chose facile à concevoir que la position bizarre des deux armées françaises & autrichiennes que le Rhin sépare et ne sépare plus. Chacune des deux en effet a rompu la chaîne des postes de l'autre; & quoique Mayence & Dusseldorff ne soient pas d'une égale importance, quoique notre centre ait été enfoncé, nous n'en tenons pas moins le Haut & le Bas-Rhin par des points d'appui, que l'ennemi ne peut raisonnablement tenter de nous enlever, sans s'exposer à perdre à l'instant toute la partie du Palatinat qu'il affecte d'avoir reconquis. . . . »

« Si l'on réfléchit sur l'exposé impartial des positions respectives au commencement de la campagne, on trouvera que la fortune a corrigé nos fautes, & que sans se laisser de nos hésitations, de notre présomptueuse négligence pour ses bienfaits, elle nous offre, par cette cessation d'hostilités à laquelle elle a eu tant de part, la plus glorieuse ouverture de négociations qui pût couronner nos travaux militaires. Les amis éclairés de la république ont eu raison de regarder l'armistice comme l'aureole de la paix; & l'on pourroit prouver que la reprise des hostilités n'en détruiroit pas même le bon effet ».

« La république fut implicitement reconnue par cette suspension d'armes, respectivement consentie dans la circonstance la plus favorable pour traiter sur des termes égaux & refrener de part & d'autre les prétentions exagérées. Si les Impériaux pouvoient croire en avoir assez fait pour maintenir l'intégrité de l'Empire germanique, de notre côté nous avions affermi notre indépendance; & non-seulement nous avions défendu notre territoire contre l'Europe coalisée, mais nous avions encore soutenu la guerre aux dépens de l'ennemi autant que cela étoit possible ».

( La fin dans la feuille prochaine ).

Dans notre feuille du 4 ventôse, en annonçant une insurrection qui a eu lieu à Montpellier, les 19 & 20 pluviôse, nous avons dit que parmi les séditieux on nommoit le frère de l'ex-député Cambon. Le C. Pierre Cambon, qui pouvoit être désigné par ces paroles, nous a fait remettre deux arrêtés, l'un de l'administration du département de l'Hérault, l'autre de la municipalité de Montpellier; par lesquels il est constaté de la manière la plus positive que non-seulement ce citoyen n'a eu aucune part à l'émeute, mais qu'il est allé lui-même en donner connoissance à l'administration, & que les séditieux se sont même portés à sa maison de campagne, où ils ont insulté & menacé sa mère & sa sœur.

Nous nous empressons de rétracter l'erreur involontaire où nous sommes tombés, & de rendre à un citoyen fausement inculpé la justice qui lui est due. Nos lecteurs ont pu s'apercevoir que nous sommes très-attentifs à repousser de nos feuilles toute imputation personnelle, dont l'objet n'est pas d'un intérêt public, à moins qu'elle ne soit provoquée par quelque hostilité injuste. Si malgré notre circonspection nous avons pu adopter trop légèrement un bruit calomnieux contre un citoyen, c'est un motif de plus pour être encore plus circonspects à l'avenir.

## CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

*Séance du 16 germinal.*

Le conseil apprend que le citoyen Chaillon, l'un de ses membres, est décédé. La lettre qui porte cette nouvelle, invite le conseil à recommander au directoire les enfans de Chaillon, que la mort de leur père laisse dans l'infortune.

Sur l'observation faite par Legendre, que les enfans d'un député n'ont pas plus de droit aux places que les enfans des autres citoyens, le conseil passe à l'ordre du jour.

Cochon, membre du conseil, écrit qu'il accepte les fonctions de ministre de la police auxquelles le directoire vient de l'appeler.

Dupont demande, par motion d'ordre, que toutes les fois que douze membres réclameront la continuation de la discussion, elle soit continuée. Il ne peut point y avoir de danger à s'éclairer; l'impétuosité peut être funeste à la chose publique: elle convient aux guerriers, mais non aux législateurs. Dupont s'autorise de la manière dont a été adoptée la loi rendue hier pour faire sa motion. Leconteux, ajoute-t-il, a dit hier: je défie qu'on puisse rien alléguer contre mon opinion, & cependant je lui aurois répondu, si contre le vœu de plusieurs membres, on n'avoit pas fermé la discussion.

A l'ordre, disent quelques voix. — A bas le tyran, s'écrie Clauzel.

Servez-vous de votre imprimerie pour faire imprimer vos discours, dit Goupilleau à Dupont, & ne venez point parler contre les loix rendues.

Le président refuse la parole à Dupont pour attaquer la loi rendue hier, & rappelle à l'ordre Goupilleau & Clauzel pour s'être permis des personalities.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Sur le rapport d'une commission, il approuve la résolution qui valide la liste de jurés arrêtée par le département du Nord, le 12 ventôse dernier. — Il en approuve une autre, qui porte que la solde de tous les militaires en activité de service sera payée en valeur fixe.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

*Séance du 17 germinal.*

Lakanal expose que l'observatoire de Paris est un des plus beaux établissemens de ce genre que possède l'Europe; mais il ne peut pas être d'une utilité aussi étendue qu'on pourroit le désirer: situé à une des extrémités de Paris, son élévation écarte un grand nombre de personnes du cours d'astronomie-pratique que doit y faire le célèbre Balande. Lakanal propose donc que ce cours soit fait dans un très-bel observatoire, célèbre par les travaux de Lacaille, qui se trouve aux Quatre-Nations. — Adopté.

Un prévenu de vol, jugé par un tribunal criminel, avoit réclamé contre ce jugement, & sa réclamation avoit été renvoyée à une commission; le rapporteur de cette commission propose aujourd'hui de charger le directoire de renvoyer ce prévenu devant le tribunal criminel.

Leconte s'oppose à ce projet de résolution qu'il regardoit comme inconstitutionnel, le soin de faire exécuter les loix ne regardant que le directoire exécutif.

On sait de quelle importance sont les tribunaux militaires, dit Bentabolé, & dans l'instant où le directoire fait la guerre aux ennemis du dehors & du dedans, il faut se garder de fournir aux malveillans des moyens d'entraver les opérations des tribunaux.

Damolard est bien d'avis qu'il ne faut pas prononcer sur les réclamations élevées contre les jugemens des tribunaux militaires; mais il n'est pas décidé encore à quel tribunal on peut se pourvoir en recours contre les jugemens: il ne paroît donc pas démontré à l'opinant que ces réclamations soient absolument hors de la compétence du corps législatif. Il demande qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander des renseignemens sur cette affaire. — Arrêté.

Camus fait adopter un projet de résolution qui porte qu'il sera donné un second substitut aux tribunaux criminels, & quatre nouveaux substitués à celui de Paris.

Il sera aussi créé pour ces tribunaux quelques nouvelles places de commis-greffiers.

Par une autre résolution, les traitemens des citoyens en fonctions dans les tribunaux sont augmentés.

Le directoire, par un message, annonce qu'il a pris les mesures & donné les ordres pour l'exécution de la loi sur l'organisation de la marine.

Rouyer demande qu'une commission soit nommée pour examiner la conduite du ministre Truguet, qu'il accuse d'avoir fait, à dessein, les plus mauvais choix afin d'empêcher l'exécution de cette loi, dont il ne veut pas.

Plusieurs membres combattent cette proposition & le conseil passe à l'ordre du jour.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

*Séance du 17 germinal.*

Organe d'une commission, Rousseau propose d'approuver la résolution qui ordonne que les arrérages des rentes seront payés en mandats. Cette résolution est une conséquence de la loi du 28 ventôse, & elle n'est point susceptible d'aucune difficulté. — Le conseil l'approuve.

Sur le rapport du même membre, le conseil approuve une résolution qui porte que les traitemens des fonctionnaires publics seront réduits à un taux fixe & payés en mandats.

Le conseil, sur le rapport de Johannot, approuve la résolution qui porte que les promesses de mandats seront reçues en paiement de l'emprunt forcé.

Sur le rapport de Lacuée, le conseil approuve une résolution qui fixe la nouvelle forme des jugemens militaires.